**A l’attention de**

**Monsieur Philippe Martin**

**Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**

**246 Boulevard Saint-Germain**

**75007 Paris**

Paris, le 14 janvier 2014

**OBJET : URGENCE OGM – Interdiction de culture des maïs MON810 et 1507**

**Courrier également adressé à Monsieur le Ministre de l’Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Monsieur le Ministre,

L’interdiction de mise en culture du maïs MON 810 a été annulée par décision du Conseil d’Etat le 1er août 2013, or la date des semis de maïs approche. Le 6 novembre dernier, la Commission européenne a transmis au Conseil des ministres une demande d’autorisation de culture du maïs 1507 arrivant à échéance le 12 février prochain. Il est urgent de prendre les décisions qui s’imposent pour interdire la culture du MON 810 en France et celle d’un nouvel OGM en Europe.

La coexistence entre cultures génétiquement modifiées et toutes autres cultures est impossible : les OGM contaminent inévitablement l’environnement, en particulier les autres cultures et l’apiculture.

Le maïs MON 810 fait l’objet de nombreuses controverses tant au niveau des manquements liés à son évaluation, que des conséquences environnementales et socio-économiques désastreuses liées à sa culture. Relevons notamment que le maïs MON 810 produit une toxine insecticide (Cry1ab), ayant des effets négatifs sur certains organismes non cibles comme les larves de coccinelle. De plus, cette toxine constitue une substance active pesticide et doit donc, pour être utilisée, être autorisée et donc inscrite sur la liste positive des substances actives pesticides autorisées dans l’Union Européenne. Or elle ne l’est pas.

La demande d’autorisation de culture du maïs 1507 est très controversée, tant du point de vue de la procédure administrative que des éléments scientifiques constituant le dossier. Contrairement à ce qu’elle prétend, la Commission n’était pas obligée par la CJUE de proposer une demande d’autorisation, elle pouvait tout à fait en proposer une interdiction, et avait pour ce faire tous les éléments en main. Parmi les nombreux arguments existants contre cette autorisation, figurent notamment les derniers avis de l’EFSA, rendus publics en 2011 et 2012, qui justifient un renvoi du dossier en comité d’experts. De plus, la culture de ce maïs tolérant des herbicides entrainerait une hausse dramatique de l’utilisation d’herbicides, notamment du fait des adventices devenues résistantes, comme cela est déjà le cas aux États-Unis.

Le gouvernement français doit urgemment interdire toute culture génétiquement modifiée sur son sol et agir pro-activement au niveau européen, avec l’appui des pays opposés aux OGM, pour renforcer considérablement la réglementation européenne afin d’interdire toute culture OGM en Europe, et répondre ainsi à la demande de la majorité des citoyens européens.

Nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre haute considération.

Les Amis de la Terre – Patrick de Kochko, La Confédération Paysanne – Guy Kastler, La Fédération Nationale d’Agriculture Biologique – Stéphanie Pageot, France Nature Environnement – Frédéric Jacquemart, Générations Futures – François Veillerette, Le Groupe International d'Etudes Transdisciplinaires – Frédéric Jacquemart, Greenpeace France – Jean-François Julliard, L’Union Nationale de l’Apiculture Française – Jean-Marie Sirvins

*Dossier suivi par :*

*Anaïs Fourest,* *anais.fourest@greenpeace.org**, 13 rue d’Enghien - 75010 PARIS, 06.25.82.83.99*